



EDITO

Premier cadeau du meilleur des deux de la fusion: arrêt brutal des œuvres sociales de l'ANPE (**ADASA**) et du RAC (**FNOS**) au 1/01/2010 ! Il a fallu tout reconstruire, **et tout a été reconstruit!** Malgré les divergences quelquefois profondes, les dissensions internes des uns, les tentations co-gestionnaires des autres, **tout a été reconstruit !**

Présent systématiquement à chaque réunion de la Commission ASC, avec des représentant(e)s mandaté(e)s sur des positions claires et assumées, **SUD** a porté avec conviction, et décliné, ses principes:

- d'**unité**, dans la recherche d'un consensus le plus large possible,
- de **solidarité** en faveur des salarié(e)s pauvres et précaires,
- de **transparence**, particulièrement concernant les votes en CE, au travers de nos **Plein SUD**,
- et d'**écoute** par notre présence régulière et constante sur le terrain (DP)

Nous continuerons, à vos cotés, à porter ces valeurs pour des ASC véritablement sociales, solidaires et mutualisées !



ACTIVITES SOCIALES et CULTURELLES

*"Pour la délégation **SUD**, nous réaffirmons notre souhait d'un système de mutualisation commun d'une partie des fonds attribués aux activités sociales et culturelles de Pôle emploi (1,3%) afin qu'une solidarité nationale puisse s'établir entre tous les salarié(e)s et agent(e)s, en dépassant les inégalités liées aux différences de masse salariale entre les différents établissements de Pôle emploi."*

(CE 26/01/2012)





Quelques repères, vérités... ... et idées reçues !

Beaucoup de choses ont été dites, et de contrevérités écrites, concernant les ASC. Les votes des élu(e)s en CE, en appui sur le travail de la Commission ASC, sont **transparents**, et retranscrits **littéralement** dans les procès-verbaux des CE de la mandature. Malgré le peu de moyens (temps et élus), **SUD**, fidèle à sa ligne politique, a défendu (et souvent gagné) avec conviction le mandat que les Agent(e)s lui ont confié.

31/12/09

La Direction, unilatéralement, met fin (et sans période de transition) à l'ADASA et au FNOS.

Retrouvez l'historique détaillé sur notre site (sudemploibretagne.jimdo.fr)

La fusion a globalement diminué le salaire moyen, d'où un budget ASC/ Agent(e) réduit.

Pourquoi les Agent(e)s ex-RAC ont le sentiment de toucher moins ?

Parce que la masse salariale a intégré des salaires ex-ANPE globalement moins élevés, et que les montants disponibles pour les ASC sont un pourcentage de cette masse salariale.

Pourquoi les Agent(e)s ex-ANPE ont le sentiment de toucher moins ?

Parce que la CNGASC n'a pas appliqué de quotient économique et que la même chose pour tout le monde a desservi les bas salaires au profit des plus hauts.

C'est mon argent !

Non ! Ce n'est pas une assurance, vous ne cotisez pas ! S'il y a bien participation patronale (1,2% régional et 1,3% national), il n'y a pas de participation salariale !

Fidèle à ses valeurs, et au mandat des Agent(e)s, **SUD** a défendu avec conviction :

- la notion de répartition sociale,
- l'attention accordée aux plus faibles revenus,
- le respect des choix de vie de chaque salarié(e),
- la prise en compte des CDD dès signature de leur contrat, les ajustements budgétaires nécessaires ne devant pas se faire au détriment des plus faibles et des plus précaires,

- un traitement humain, et non simplement administratif, des dossiers, en privilégiant la confiance (déclaratif) contre une justification permanente et intrusive,
- la confrontation des idées et le nécessaire débat au sein de la commission ASC, en réaffirmant avec force son rôle préparatoire aux votes en séance du CE.

Fidèle à ses valeurs et à sa tradition unitaire, **SUD** a été moteur dans la recherche de compromis là où des différends intersyndicaux s'affichaient, permettant ainsi d'avancer vers une mise en place concrète.

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre **site de campagne** !





SUD et les ASC

Qu'on se le dise ...

La **participation patronale** n'est pas un cadeau de la Direction, mais une obligation arrachée par les luttes sociales!

- **1,2 %** de la masse salariale en région, afin de répondre aux souhaits exprimés localement,
- **1,3%** en national afin de garantir l'égalité entre Etablissements (mutualisation).

Au travers de la Commission Nationale de Gestion des ASC (**CNGASC**) qu'elle présidait **illégalement**, la Direction s'est rendue coupable d'un véritable hold-up du 1,3% national avec la complicité des Organisations syndicales signataires (CFDT, CFTC, CGC, FO, UNSA).

Au travers des ASC, SUD défend:



l'application d'un **quotient économique**, avec une attention particulière et permanente en direction des plus bas salaires, c'est à dire des salariés pauvres et précaires de PE. Et assume clairement ce choix éthique et solidaire, en opposition à l'option majoritairement prônée du *tout le monde a la même chose!*

REDISTRIBUTION

des prestations qui profitent à **chacun(e)** dans le strict **respect de son mode de vie**, et est opposé à l'idée d'une gestion des ASC qui validerait, voire imposerait, un modèle de consommation ou de structure familiale. Notre vigilance est permanente sur le fait que toute décision doit profiter **au plus grand nombre**.

RESPECT

une **lecture humaine des dossiers**, en privilégiant le déclaratif à la demande permanente de justificatifs. En opposition à une gestion administrative et tatillonne *en bon père de famille*, afin de tenir compte des situations d'urgence et de réévaluer le palier, si besoin, en cas de changement de situation familiale.

BIENVEILLANCE

l'accès aux prestations non proratisées, dès le **premier jour** de contrat, particulièrement pour les CDD et CAE.

SOUTIEN

un **soutien solidaire** vers l'extérieur de Pole Emploi (ONG, associations caritatives, ...).

SOLIDARITE

la **mutualisation** de la part nationale (1,3%) sous gestion du CCE (commission ASC).

EGALITE

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre **site de campagne** !





Ni assureur privé, ni bon père de famille: pour une gestion responsable des ASC !

Sur le socle d'orientations défini précédemment (p3), **SUD** propose, et défendra lors de la prochaine mandature, des prestations sur les thèmes suivants :

Vacances

Aide aux vacances sous la forme de **chèques vacance** et/ou de **remboursement** sur facture acquittée, **pour tous les Agent(e)s sous contrat**, et attribuée sur la base du **quotient économique**. Ce, afin de permettre à l'Agent(e) d'accéder à l'offre vacances qu'il aura choisie, et non que le CE aura choisie pour lui !

Loisirs

Possibilité, au choix, de se faire rembourser tout ou partie d'une activité, et/ou de commander des chèques culture (lire, disque, ...) **SUD** milite pour un **libre choix du mode de consommation**, à l'opposé de ce que propose l'adhésion à une carte de réduction, ou une billetterie exclusive (cinéma, ...).

Enfants

De vraies prestations enfants modulées par un **quotient économique**, en opposition d'une dotation enfant *pseudo-égalitaire* d'un montant identique pour tou(te)s, ouvertes aux enfants de **< 3 ans et > 18 ans**. Contribution familiale pour fête de fin d'année (spectacle, goûter, cadeaux, ...)

Evènements familiaux

Accordée à tout Agent(e) en poste au moment de l'évènement: naissance, adoption, PACS, mariage, séparation, décès ...

Secours exceptionnels

Aide individuelle d'urgence sous forme de prêt ou de don, dans le cadre d'une relative souplesse budgétaire.

Projet personnel

Aide financière à la formation et à tout projet personnel de l'Agent(e), aussi bien de droit public que de droit privé.

Biens immobiliers

SUD demande la vente des biens immobiliers et des semaines de location MAEVA, du fait de leurs charges financières.

Prise en compte

Les enfants sont pris en compte pour le calcul du quotient économique, qu'ils figurent ou non sur la fiche d'impôt (garde alternée, ...)

Service des prestations

Ouvert à tou(te)s y inclus Agent(e)s en maladie, en congé formation ou retraité(e)s, et précaires au premier jour .

Vous souhaitez approfondir cette question, ainsi que les positions de **Solidaires SUD Emploi Bretagne** ?
Rendez-vous sur notre **site de campagne** !

